



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revendications

Question écrite n° 50264

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des professions libérales. Après les patrons de PME et les pigeons, après les Bretons et l'écotaxe, après les commerçants, artisans et les sacrifiés, les professions libérales ont manifesté l'automne dernier leur profond mécontentement. Les motifs de la grogne sont de quatre ordres : la fiscalité trop lourde qui aujourd'hui les asphyxie, la réglementation exagérément tatillonne, le délicat dossier des retraites où la nomination par le Gouvernement du directeur de leur caisse complémentaire confirme leur crainte de voir la mainmise de l'État sur leur réserve de 21 milliards d'euros, l'absence totale de reconnaissance et de représentativité de leur organisation professionnelle alors que 27 % des entreprises de moins de 2 salariés sont des professions libérales. Bien sûr des avancées sont là, comme la suppression de la hausse de 40 % de la CFE qui devait les impacter. Mais ce renoncement est dû à leur seule obstination et à la décision du Conseil constitutionnel prise contre la volonté du Gouvernement. De même un an après l'annonce tonitruante du choc de simplification, ils ne voient toujours rien de simplifié en matière de paperasserie leur incombant. La grogne monte chez les professions libérales et 2014 est partie de plus belle. Il est à craindre le développement de mouvements plus radicaux tels ceux que l'on a pu connaître dans les années 60 avec le poujadisme. Il est à craindre des mouvements inopinés et incontrôlables. Il est à craindre des mouvements de grèves perlés qui pourraient désorganiser les deux pôles essentiels au fonctionnement de notre société : la justice et la santé. Et pourtant, la représentation nationale entend bien peu les réponses du Gouvernement à toutes ces inquiétudes. Faut-il en déduire qu'il faille attendre un emballement de cette grogne pour connaître les intentions du Gouvernement ? Il aimerait savoir quelles sont les mesures qu'il ne manquera pas de prendre pour répondre avant qu'il ne soit trop tard, aux demandes légitimes des professions libérales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50264

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1479